



## SOMMAIRE

- 1-  Édito : Loi de 1905
  - Condamnation de Derek Chauvin
- 2-  Campagne en faveur des MNA
  - Régularisation des sans-papiers
- 3-  Chroniques du racisme ordinaire
  - Rencontre-débat à l'école de la deuxième chance à St-Nazaire
- 4-  Lectures
- 5-  20<sup>ème</sup> anniversaire de la loi Taubira
  - Soutien au peuple palestinien
- 6-  Rapport sur le génocide des Tutsi au Rwanda
  - Brèves
- 7-  Brèves (suite)
- 8-  Expositions à Nantes
  - Pourquoi adhérer au MRAP ?
  - Contacts



Photo © AFP

### La condamnation de Derek Chauvin

L'ancien policier Derek Chauvin a été déclaré coupable du meurtre de George Floyd en mai 2020. La mort par asphyxie de l'Afro-Américain était devenue le symbole des violences policières et de la fracture raciale aux États-Unis. Entre 2015 et 2020, ce sont près de 1200 Afro-Américains qui ont été abattus par les forces de police.

Cette sentence est une victoire contre le racisme. Le président américain Joe Biden s'est exprimé : "Nous ne pouvons pas nous arrêter là [...] nous devons faire plus, pour réduire la probabilité qu'une telle tragédie survienne de nouveau."

Dans l'esprit de ceux qui ont conçu la loi de 1905, les croyants ne devaient pas nuire à la liberté des non-croyants et les non-croyants à celle des croyants. Aristide Briand affirmait aussi à l'époque que l'État n'avait pas à se soucier de l'éventuelle signification religieuse d'un habit. La laïcité est donc un principe juridique permettant la liberté de conscience et la neutralité religieuse de l'État et le libre exercice des cultes.

Des interprétations inquiétantes apparaissent dès les années 1990. La laïcité se transforme petit à petit en un ensemble de valeurs.

Au lieu d'être un principe émancipateur, cette nouvelle laïcité impose des normes, surtout vestimentaires. Des injonctions à l'assimilation et à la non-visibilité dans l'espace public apparaissent avec les interdits concernant les vêtements des femmes sur des territoires de plus en plus nombreux. Pour être un citoyen français à part entière, un musulman (et surtout une musulmane !) ne doit pas être "visible".

Au lieu d'être un principe juridique permettant la liberté de conscience, la laïcité revue et corrigée impose sa vision de la société. Il n'est plus demandé de "respecter la laïcité" mais "d'adhérer à la laïcité".

Au lieu d'être une "laïcité inclusive", elle est devenue une "machine à exclure". Depuis l'assassinat de Samuel Paty, la dérive s'est accélérée. Une "laïcité de sécurité et répressive" s'est mise en place sous prétexte de combattre le terrorisme et le radicalisme religieux, avec un contrôle des cultes et une diminution des libertés. Mais on a oublié que ce n'était pas du tout l'objet de la loi de 1905.

Pas étonnant que, dans ces conditions, l'État veuille faire disparaître l'Observatoire de la Laïcité. Cet Observatoire défendait une "laïcité apaisée", il prônait la loi de 1905, rien que la loi de 1905 et il se définissait comme "un service public de la laïcité". Les formations à la laïcité qu'il réalisait auprès de différents organismes, publics ou privés, ne pouvaient que déplaire. On le jugeait "trop laxiste" !

Pas étonnant encore ce lancement des "États Généraux de la Laïcité" avec des participants annoncés tous partisans d'une "laïcité intransigeante".

L'Observatoire de la Laïcité aurait été, pourtant, l'instance qualifiée pour mener les débats.

Pas étonnant non plus que le gouvernement propose un projet de "loi confortant le respect des principes de la République..." piétinant encore davantage cette loi de 1905.

Pourra-t-on encore parler de la séparation entre les Églises et l'État puisque les associations culturelles seront soumises à une autorisation administrative à la place d'une simple déclaration ? L'obtention de subventions pour une association sera conditionnée par la signature d'un "contrat d'engagement républicain".

Avec cette volonté de réformer la laïcité, le gouvernement rompt avec les fondamentaux de la loi de 1905, pourtant brandie comme un totem.

Rappelons qu'Emmanuel Macron avait affirmé en 2017 avant d'être élu : "J'essaie d'être exactement dans le droit fil de la laïcité de 1905". Le pouvoir rendrait-il amnésique ?



Françoise MAHÉ



**Article 13 :**

- Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
- Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

**Article 14 :**

- Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

**Régularisation de tous les sans-papiers : une exigence de justice**

**Campagne en faveur des mineurs non accompagnés (MNA)**

Ils ont quitté leur pays où situation politique, guerre et misère ne leur laissent aucune possibilité d'accéder à une formation et un travail. Ils sont arrivés en France souvent au péril de leur vie avec l'immense espoir de trouver chez nous des conditions de vie décentes et toute leur énergie de très jeunes gens. Mais la plupart d'entre eux restent dans une situation de détresse intolérable. Soit leur minorité est reconnue et ils seront alors confiés à la tutelle du Conseil Départemental jusqu'à leur majorité. Ils peuvent alors être scolarisés et accéder à une formation professionnelle. Soit leur minorité est contestée à leur arrivée, même si par la suite la justice française et les services consulaires de leur pays confirment leur identité et leur âge. Ils ne bénéficient alors d'aucune prise en charge et sont livrés à eux-mêmes. Pourtant certains, avec le soutien des associations et de citoyens bénévoles, ont accès à une formation. Beaucoup d'entre eux, à force de travail et de persévérance, arrivent à obtenir un CAP dans des secteurs où il y a pénurie de main-d'œuvre, bâtiment, maraîchage, agro-alimentaire par exemple, dans les Pays de la Loire. Des employeurs manifestent leur volonté de les garder comme salariés après avoir investi pour leur formation. On pourrait alors penser qu'à leur majorité, la préfecture leur délivrera le titre de séjour qui leur permettra de rester en France et d'y travailler ! Mais, la plupart d'entre eux se voit opposer un refus de séjour et reçoit une obligation de quitter le territoire. C'est alors le retour à la peur, la clandestinité et une immense déception. Quel terrible gâchis humain et social ! Des solutions existent : il faut cesser la suspicion généralisée de fraudes sur les actes d'état civil ; il faut leur permettre d'accéder à une formation en fonction de leur compétence ; il faut enfin leur accorder le titre de séjour qui leur permettra de vivre dans le pays qu'ils ont choisi.



Françoise THOMAS

Nous savons depuis des années que l'activité des sans-papiers est essentielle dans plusieurs secteurs de l'économie : services aux personnes, restauration, nettoyage, livraison, agriculture, logistique, BTP... Pendant la pandémie, ils ont continué à être parmi les premiers de corvée, contribuant ainsi au bien commun. Et pourtant, aucune reconnaissance ne leur est accordée par l'octroi d'un titre de séjour, alors même que des employeurs signent des attestations de travail pendant les confinements. Leur situation administrative les prive des droits reconnus aux salariés : pas de chômage partiel pour ceux qui ont dû s'arrêter de travailler pendant les périodes de confinement, pas d'accès possible aux logements sociaux. Ils et elles continuent de vivre avec leurs enfants dans une extrême précarité. Trop de patrons s'exonèrent, en les employant, de respecter le code du travail, profitant d'une main-d'œuvre corvéable à merci puisque sans protection juridique. D'autres employeurs, au contraire, signent des contrats de travail et s'engagent pour que les salariés qu'ils ont formés obtiennent des titres de séjour. Beaucoup sont présents depuis de longues années : leurs enfants naissent sur le territoire français et ont vocation à devenir Français. Ils sont partie prenante de notre société, tant au point de vue économique que social. Mais ils restent politiquement « invisibles ». Ou pire : quand des drames se produisent, bouleversant à juste titre l'opinion publique, des voix s'élèvent très vite pour trouver les responsables : ce sont les migrants ! Nous ne pouvons accepter la xénophobie et le racisme qui stigmatisent ainsi toute une partie de la population, totalement étrangère à ces crimes. Nous connaissons les raisons qui les ont poussés à fuir leurs pays : guerres, accaparement des terres par des multinationales qui ne font pas travailler les autochtones, dérèglement climatique entraînant désertification ou inondations. L'émigration devient la seule solution pour survivre. Le MRAP, comme il le fait depuis des années, exige une politique de régularisation massive des sans-papiers. Ce serait un signe fort d'évolution vers une société respectueuse des Droits Humains.



À Mauves-sur-Loire, des parents ont lancé une pétition en ligne pour soutenir Vianney, un jeune Camerounais apprenti mécanicien passé avec leur fille et menacé d'expulsion. Le père a par ailleurs écrit une fiction sur l'accès de l'extrême droite au pouvoir en 2042. Ils reçoivent alors des menaces de mort de la part d'un site néonazi et signalent les faits sur la plate-forme Pharos mise en place par le ministère de l'Intérieur pour lutter contre la cybercriminalité. Mais un gendarme de C. fait des difficultés pour recevoir leur plainte, met en cause l'identité de Vianney et les menace même de poursuites pour avoir organisé un petit rassemblement autorisé par le maire mais pas par la préfecture.

*La LDH et le MRAP ont apporté leur soutien à cette famille et exigent la justice pour Vianney et sa famille.*



Dans une petite ville de Vendée, à la sortie de l'école, M. A., parent d'élève d'origine indienne, demande à la conductrice d'un car scolaire de déplacer son véhicule qui gêne le passage et de ne pas laisser son moteur tourner et polluer l'environnement.

Cette conductrice est coutumière de ces comportements mettant en cause la santé et la sécurité des enfants.

Plusieurs témoins l'ont attesté. Elle a proféré des injures racistes envers M.A. Énérvé, celui-ci donne un coup de poing sur le capot. M.A. est poursuivi par la société de transports pour un impact dont, selon la gendarmerie, la trace n'est pas visible. Mais sa plainte à lui pour injures racistes n'a même pas été transmise au procureur. Pour éluder la vraie question, la société a proposé un arrangement financier pour réparer le prétendu dommage dans son propre garage.

*Entre une tôle présumée froissée et le respect de la dignité humaine, cherchez l'erreur !*



Un joueur du FC Nantes a reçu des insultes racistes et des menaces de mort.

Un ancien attaquant du Mans FC a été la cible d'injures racistes dans une vidéo envoyée via un réseau social.

La mosquée Arrahama de Nantes a été victime d'un début d'incendie, créant émotion et inquiétude chez les fidèles.



Photo © Radio France : François Ventéjou



Photo FR3 © Benoît le Vaillant

À Rennes, de multiples inscriptions islamophobes ont été découvertes dimanche 11 avril sur les murs et les vitres du centre culturel Avicenne, inscriptions qui stigmatisent la communauté musulmane dans son ensemble. L'origine de ces tags ne fait guère de doute puisqu'ils étaient accompagnés de références à Charles Martel, habituelles de la mouvance d'extrême droite. Le pire, c'est qu'il y a eu récurrence dans la nuit du 29 au 30 avril. Ces agissements ont fait l'objet de communiqués communs des comités du MRAP de l'Ouest. Quand s'arrêtera la haine ?



François LEVENT

## Rencontre-débat à l'école de la deuxième chance de Saint-Nazaire



Photo © Ouest-France

Le 17 février dernier, sur invitation de l'école de la deuxième chance de Saint-Nazaire, le MRAP, représenté par Françoise Mahé et Mamadou Sall, le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'association "Femmes solidaires", l'artiste Pamphile Hounsou et une Nazairienne, victime d'un acte raciste, ont passé toute la matinée à débattre et à répondre aux nombreuses questions que leur posaient des jeunes qui voulaient avoir leurs avis sur les discriminations et le racisme.

Cette rencontre a été selon les organisateurs et les participants un très beau moment d'échange. Ces jeunes âgés de 17 à 21 ans ont, dans le cadre de leur formation professionnelle, choisi de réaliser une enquête à Saint-Nazaire sur les discriminations. En plus des associations citées ci-dessus, ce groupe de jeunes a rencontré de nombreuses autres personnes pour élargir le cadre de leurs réflexions. Un montage audio des entretiens sera réalisé par les jeunes accompagnés par une journaliste. Nous avons été, Françoise et moi-même, ravis d'y participer au nom du MRAP.



Mamadou SALL

**"En finir avec les idées fausses sur les migrations"**

Texte de Sophie-Anne Bisiaux  
Préface de François Héran



Publié aux éditions de l'Atelier en mars 2021, porté par les États Généraux des Migrations en partenariat avec une vingtaine d'associations dont le MRAP, ce livre destiné au grand public (format de poche, 8 €) analyse et déconstruit soixante idées fausses sur les migrants, réfugiés, exilés et étrangers.

*"C'est l'invasion. Ils nous menacent. Il ne faut pas confondre les réfugiés économiques avec les vrais exilés. Un accueil inconditionnel est impossible. On crée un appel d'air. Vous faites le jeu de l'extrême droite et des terroristes..."*

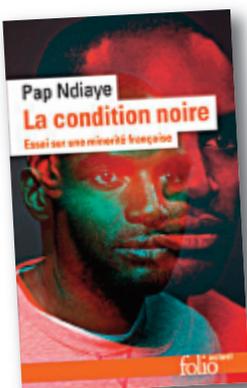
À un an des élections présidentielles, cet ouvrage très documenté constitue un outil pédagogique indispensable pour combattre des préjugés qui ne sont pas l'apanage de l'extrême droite et se parent même parfois d'arguments humanistes. Il permet de mieux comprendre et connaître la réalité des phénomènes migratoires et de répondre aux discours de peur et de rejet que les crises sanitaire, économique et sociale génèrent ou amplifient.

**"Ta Race ! moi et les autres"**

Marie Desplechin et Betty Bone, avec la collaboration d'Évelyne Heyer et Carole Reynaud-Paligot, 88 pages, éditions courtes et longues (juin 2017)

Cet ouvrage au titre provocateur a été publié à l'occasion de l'exposition "Nous et les autres. Des préjugés au racisme" organisée il y a 4 ans au Musée de l'Homme. Richement illustré, il propose un éclairage historique et scientifique sur la notion de race et ses dangereuses conséquences. Et surtout, dans la période de confusion que nous traversons, il incite à la réflexion sur cette construction idéologique dont les causes et les effets doivent être combattus sans relâche.

Pour jeunes et adultes à partir de 12 ans.

**"La condition noire. Essai sur une minorité française"**

Pap Ndiaye  
Calmann-Lévy, 2008, 436 pages.

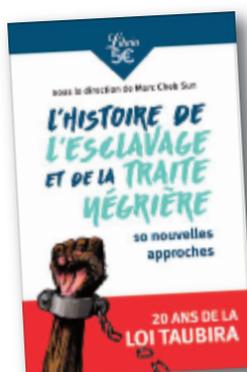
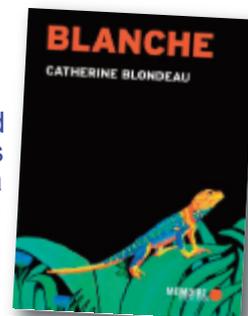
Le titre de cet essai du nouveau directeur du Musée national de l'histoire de l'immigration en résumé bien le contenu, très documenté, à la fois historique et sociologique. Sa parution en édition de poche donne l'occasion de débattre de questions fondamentales : sur l'usage du mot "race" ou la place d'une minorité. On peut ainsi confronter son approche, fortement marquée par la réalité anglo-saxonne, à celle, "de classe", que privilégie un autre historien, Gérard Noiriel, auteur avec le sociologue Stéphane Beaud de "Races et sciences sociales" (Agone, 2021). La controverse est utile et, quand elle est de qualité, ce qui n'est hélas pas toujours le cas, nourrit la réflexion, sur les dangers d'une assignation identitaire par exemple.

L'appel à construire une mémoire partagée que lance le MRAP dans un nouveau texte de référence, "Nérophobie" (consultable sur son site national), permet de dépasser certains clivages pour agir ensemble. Il se conclut d'ailleurs ainsi : "Seul l'Homme compte".

**"Blanche"**

Catherine Blondeau, Mémoire d'Encrier, 2021, 237 pages.

"Blanche" est le récit autobiographique de la directrice du Grand T (Nantes) qui prend conscience de sa couleur en Afrique du Sud et qui, en une centaine de petits chapitres percutants, nous livre ses interrogations. Ce cheminement très personnel mais qui touche à l'humanité, on peut dire à l'Universel, nous fait croiser Frantz Fanon, Aimé Césaire, Edouard Glissant et bien d'autres écrivains et artistes. Une lecture roborative.

**"L'histoire de l'esclavage et de la traite négrière: 10 nouvelles approches"**

Collectif – 5 € -Librio

Pour les 20 ans de la loi Taubira, Marc Cheb Sun, journaliste, fondateur des médias Respect Magazine et D'ailleurs et d'ici, a proposé à dix spécialistes d'évoquer l'esclavage et la traite africaine sous un jour nouveau :

António de Almeida Mendes, Jean-Marc Ayrault, Pascal Blanchard, Myriam Cottias, Doudou Diène, Réjane Éreau, Fanny Glissant, Aline Helg, Maboula Soumahoro et Françoise Vergès. Ce livre a été écrit avec les rédacteurs de dailleursetdici.news sur le site duquel on peut trouver 6 vidéos également très pédagogiques.

François LEVENT

Cette année 2021 est celle du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la loi qui porte le nom de son instigatrice et rapporteuse déterminée : Madame Christiane Taubira. Par cette loi du 21 mai 2001 la France reconnaissait comme crime contre l'humanité les traites et l'esclavage pratiqués à partir du XV<sup>ème</sup> siècle sur les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes.



Cette reconnaissance est un premier pas pour que justice soit rendue aux millions d'hommes, de femmes, d'enfants capturés ou achetés en Afrique, vendus et exploités dans les champs de canne à sucre des Amériques, ou morts lors des traversées négrières de l'Atlantique.

Madame Taubira a souligné il y a peu devant la "Fondation pour la Mémoire de l'esclavage", présidée par Monsieur Jean-Marc Ayrault : *"Le crime est ir-ré-pa-ra-ble. Pas de nuance, pas d'à peu près, pas de mais, pas de si, le crime est ir-ré-pa-ra-ble, point. [...] Je crois que la réparation est impossible, mais je ne tolère pas l'idée qu'on dise qu'il n'y a pas de sujet, là. Il y a des choses possibles [...] Oui l'économie fait partie de la spoliation et oui l'économie fait partie des possibilités de réparation."*

Et elle ajoute *"Nos ancêtres furent des victimes, honorons-les, inclinons-nous, mais oui nos ancêtres furent aussi celles et ceux qui ont fécondé le monde contemporain. [...] parce qu'en faisant résistance, parce qu'en montrant que cette humanité est invincible et indestructible, nous vous sauvons, vous, de votre inhumanité"*.

Augustin GROSDOY



Mémorial Antilles

## Soutien au peuple palestinien

*Saint-Nazaire : intervention du MRAP, 14 mai 2021 (extraits)*

### **Nous sommes en colère !**

Nous sommes révoltés par le gouvernement israélien qui poursuit sa politique d'occupation et de colonisation de la Palestine et sa politique d'apartheid.

Nous sommes en colère contre le gouvernement français et les gouvernements occidentaux qui renvoient dos à dos les parties en conflit et refusent d'exiger du gouvernement israélien qu'il cesse son agression et respecte le droit international.

Nous sommes en colère contre le Ministre français de l'Intérieur qui entend interdire les manifestations de soutien au peuple palestinien [...]

**La situation à Jérusalem** et dans le territoire palestinien occupé s'aggrave de jour en jour. [...]

**Nous ne confondons pas** le colonisé et le colonisateur, l'occupé et l'occupant, l'agressé et l'agresseur.

Le peuple palestinien résiste ; il se mobilise en Cisjordanie, à Gaza et en Israël.

A ce jour 120 palestiniens et 8 israéliens juifs ou arabes ont été tués.

L'armée israélienne s'apprêterait à agresser de nouveau la bande de Gaza [...].

**Et pendant ce temps**, la France se tait, voire renvoie dos à dos l'agressé et l'agresseur.

La couardise des gouvernements occidentaux nous accable. Il faut des actes forts pour en finir avec l'impunité d'Israël.

Le gouvernement français doit condamner sans équivoque l'agression militaire et la violence exercée à l'encontre du peuple palestinien, l'annexion rampante de la Cisjordanie, le vidage de Jérusalem-Est de ses résidents palestiniens. [...]

Nous soutenons les pacifistes israéliens qui, malgré la répression, continuent d'exiger la justice pour le peuple palestinien.

Nous appelons toute personne attachée au droit international et aux droits humains universels à se mobiliser pour soutenir le peuple palestinien.

*(Le texte complet est accessible [mrap-saintnazaire.org/](http://mrap-saintnazaire.org/))*



Photo © AFP - Mahmud HAMS



Augustin GROSDOY

Ce rapport a été réalisé par une commission d'historiens présidée par Vincent Duclert, à la demande du président de la République, pour faire progresser la vérité sur l'engagement de la France au Rwanda. Les historiens ont eu accès aux archives publiques françaises de 1990 à 1994 et à celles de F. Mitterrand et d'E. Balladur. La France était la nation la plus proche du régime rwandais et défendait le président Habyarimana et le Hutu Power qui prônait ouvertement des comportements discriminatoires envers les Tutsi ; il y avait déjà eu des massacres, mais ils étaient impunis ; la France considérait le Rwanda comme son « pré carré », et croyait que les USA défendaient le FPR, front patriotique rwandais formé de Tutsi réfugiés en Ouganda. C'est la mort du président rwandais le 6 avril 1994 lors de l'attentat contre l'avion qui le transportait qui a déclenché le génocide ; mais la « radio des Mille Collines » diffusait des propos racistes incitant à la haine et au meurtre depuis juillet 93. La discrimination entre Tutsi et Hutu relève d'un processus historique complexe, favorisée par les colonisateurs et renforcée par des acteurs qui y voyaient des avantages politiques .

Les autorités françaises avaient été régulièrement informées dès 1990 des risques de massacres de Tutsi et de l'intention meurtrière des chefs d'état-major rwandais; en avaient témoigné plusieurs militaires et l'ambassadeur français. Fin 1993, les troupes françaises avaient été remplacées par des casques bleus de l'ONU. Le 16 mai Bernard Kouchner reconnaissait le génocide et donnait en vain l'alarme à l'Élysée. Ce n'est que le 26 juin qu'est intervenue l'armée française soutenue par le Conseil de sécurité de l'ONU à travers l'opération Turquoise. Le FPR prenait Kigali le 4 juillet 1994.

Le rapport dit aussi que l'aide militaire française aux Hutu a continué après les tueries...

Le rapport conclut à :

- un aveuglement continu dans le soutien au régime raciste au pouvoir
- une lecture ethniciste héritée de la colonisation
- un isolement de la France sur le plan international
- un fonctionnement institutionnel rendant difficile toute vision critique : rôle de l'état-major et de la cellule Afrique à la présidence de la République française.

Il insiste notamment sur :

- le rôle effectif de la France au Rwanda au vu des archives
- la lourde responsabilité politique et morale de la France dans le génocide.

Même si on ne peut fonder une complicité directe de la France dans le génocide.

Des historiens critiquent le fait que la commission n'ait pu accéder à la totalité des archives.

L'un d'eux considère que « nous sommes encore au milieu du gué ».



Chantal PITARD

## Brèves

### Toujours des drames en mer

#### Canaries

Fin avril, un bateau de migrants repéré au large des Canaries avait à son bord 24 morts et 3 survivants. En 2020, au moins 1 851 personnes ont perdu la vie dans des tentatives pour atteindre les Canaries, selon l'ONG Caminando Fronteras.

#### Méditerranée

Le 22 avril, SOS Méditerranée a indiqué avoir repéré au large de la Libye une dizaine de corps près d'un bateau pneumatique retourné. Ce bateau avait été signalé en détresse avec environ 130 personnes à bord.

#### Frontex de nouveau accusée par le Parlement européen

Selon une enquête conjointe de plusieurs médias (Lighthouse Reports, Der Spiegel, Libération, ARD Monitor), l'Agence européenne Frontex collabore avec les garde-côtes libyens pour qu'ils interceptent des embarcations de migrants et les ramènent en Libye. Alors qu'elle était déjà visée par de nombreuses accusations de renvois sommaires de migrants, le Parlement européen a refusé, le 29 avril, d'approuver le budget 2019 de l'Agence dans le but d'exiger de la clarté sur son action et sa gestion.



Dessin © SOULCIÉ

### Dématérialisation ?

La prise de rendez-vous obligatoire par Internet pour accéder aux services de certaines préfectures a encore ajouté des difficultés pour demander ou renouveler un titre de séjour, ou parfois demander l'accès à la nationalité française. L'arbitraire des pratiques des préfectures est insupportable.

### Espace public

Un comité scientifique a rendu au gouvernement une liste de 315 noms issus de la diversité. Elle doit permettre aux élus de rendre visible dans l'espace public des personnalités souvent oubliées, issues des quartiers comme des anciennes colonies. Qui connaît Paulette Nardal, pionnière de la négritude ?



### Contrôle d'identité

La CNCDH\* recommande de remettre aux personnes contrôlées un récépissé papier nominatif mais le carnet à souche du policier ou gendarme ne devra pas reproduire l'identité de la personne contrôlée afin d'éviter la constitution d'un fichier nominatif. Une caméra-piéton enregistrera systématiquement les interventions.

(\*Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme)

### Assassinat

Le MRAP condamne avec la plus grande fermeté l'assassinat, vendredi 23 avril, d'une fonctionnaire de police, dans l'entrée du commissariat de Rambouillet (Yvelines).

Plutôt que d'alimenter des campagnes islamophobes ou contre l'immigration, la réponse aux dérives terroristes est dans la construction d'une société unie et fraternelle.

### Brevets sur les vaccins : stop

Quarante-sept organisations et plus de cent personnalités ont lancé un appel-pétition, pour que tous les vaccins autorisés deviennent des "biens communs" de l'humanité, pour un accès universel, immédiat et effectif aux vaccins, pour un plan d'urgence de vaccination mondiale coopératif, dans le cadre de la politique mondiale commune publique de la santé sous l'égide de l'OMS.



© Andriy Onufrienko - Getty Images

### Droit de vote

À l'occasion des élections départementales et régionales, l'organisation "J'y suis, j'y vote" relance la campagne pour le droit de vote des étrangers (européens, américains, africains, asiatiques, etc.) et leur participation à la vie politique locale française. Toutes les résidentes, tous les résidents doivent pouvoir voter.

### Délits de solidarité

Le 31 mars 2021, Cédric Herrou a été totalement et définitivement relaxé après cinq procès, onze gardes à vue, deux perquisitions à domicile en cinq ans.

Le tribunal de Gap jugera en appel "les 7 de Briançon" condamnés en première instance pour avoir manifesté contre l'action du groupe fascisant "Génération Identitaire" (dissous depuis) au col de l'Échelle (Hautes-Alpes).

La raison et la justice doivent l'emporter.

### Indignation



© Photo - Echo de la Presqu'île Guérandaise -

Le comité MRAP et la section LDH de Saint-Nazaire ont condamné les auteurs de la banderole comportant des propos haineux et discriminatoires visant à faire peur à la population de Saint-Gildas-des-Bois suite au projet de dispositif de réinsertion de détenus en fin de peine à la Ferme de Ker Madeleine.



Photo © Ouest-France

### Adresse aux parlementaires

Les comités de Nantes et Saint-Nazaire du MRAP apportent leur plein soutien aux demandes de régularisation des sans-papiers. Ils se sont adressés aux parlementaires de Loire-Atlantique pour qu'ils interviennent auprès du gouvernement et sont disponibles pour les rencontrer.

### Calais

Le 28 avril, le tribunal administratif de Lille a confirmé la fermeture d'un lieu d'accueil pour les jeunes migrants à Calais, géré par le Secours catholique et appartenant au diocèse d'Arras. Les juges ont estimé qu'il n'y avait pas de caractère d'urgence, en raison des places disponibles dans d'autres lieux du Pas-de-Calais.

### Précarisation des sans-logis

La loi "sécurité globale", votée par le Parlement le 15 avril dernier, précarise et criminalise davantage les personnes sans-logis qui occupent ou se maintiennent dans des locaux vacants sans titre locatif, sous peine de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende. Le Parlement a réintroduit "par la fenêtre" cette disposition de la loi ASAP (accélération et simplification de l'Action Publique) qui avait été censurée par le Conseil Constitutionnel.

### Propos racistes de policiers

Cinq anciens policiers comparaitront le 3 septembre à Évreux pour avoir tenu des propos racistes à l'égard d'un ex-collègue noir. En décembre 2019 un policier noir affecté à l'Unité d'assistance administrative et judiciaire avait porté plainte à Rouen contre six de ses collègues, après avoir découvert qu'il était la cible de propos racistes sur un groupe WhatsApp.



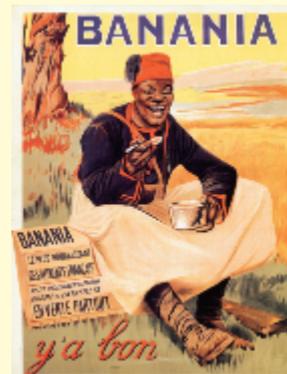
Dans le cadre de l'Année de l'Afrique en France, les Anneaux de la Mémoire et la Maison de l'Afrique présentent du 27 mai au 20 juin 2021 une exposition d'art contemporain sur le thème de la restitution des patrimoines spoliés par les Européens afin de mettre en valeur la création contemporaine et le regard des artistes sur ce débat qui plonge ses racines dans l'histoire coloniale et renvoie aux enjeux de mémoires et de transmission.

Galerie L'Atelier, 1 rue Chateaubriand, Nantes.  
Tél. 02 40 31 30 07

Après beaucoup de difficultés liées à la crise sanitaire, l'exposition d'Achac est enfin présentée au Fonds documentaire Tissé Métisse, bâtiment des anciens ateliers et chantiers, 2bis boulevard Léon Bureau, 44200 Nantes.  
Prendre rendez-vous : tél. 02 40 74 75 13 ou [secretariat.fondsdoc@tisse-metisse.org](mailto:secretariat.fondsdoc@tisse-metisse.org)

Une vidéo de présentation a été réalisée avec une intervention de l'historien Pascal Blanchard. On peut la visionner sur le site de Tissé Métisse.

Cette exposition montre comment les images et discours liés à la colonisation ont imprégné nos représentations d'aujourd'hui et laissé des traces dans notre inconscient collectif, participant à la construction des préjugés raciaux et des discriminations.



Par la rigueur du travail historique réalisé, la clarté de ses analyses et la qualité de son iconographie, cette exposition contribue à cette mémoire qu'il convient de partager et d'assumer collectivement.

## Pourquoi adhérer au MRAP ?

Le racisme sous toutes ses formes, la xénophobie, l'homophobie, le sexisme et autres discriminations minent nos sociétés. Sur fond de précarité, de chômage ou de pauvreté, l'Autre devient celui qu'il faut rejeter. L'extrême droite et la droite la plus dure peuvent alors prospérer.

Les drames liés à l'immigration sont la honte de l'Europe.

Pour construire un monde plus solidaire, il faut être nombreux pour exiger que liberté, égalité, fraternité, paix et justice ne soient pas des mots vides de sens. Le MRAP, ses militants, ses adhérents, ses comités et ses instances nationales agissent pour rassembler dans la défense et la promotion des Droits humains de la déclaration universelle de 1948 ! Adhérer au MRAP c'est renforcer la lutte contre le racisme sous toutes ses formes et c'est défendre l'amitié entre les peuples. C'est aussi un moyen de l'aider financièrement.

- Association nationale d'éducation populaire,
- Organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies,
- Membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme,
- Agrément de l'Éducation Nationale,
- Association créée en 1949.

**Pour adhérer, vous pouvez vous adresser :**

- . à un adhérent du MRAP,
- . à l'un des comités locaux
- . par internet sur <https://mrap.fr/contact.html>.



Jean-Charles RICQUIER

Myriam AUGER

## Vos contacts MRAP

### NANTES

Maison des associations, 11 Rue du Prinquiau,  
44100 Nantes

tél./fax/répondeur : 07 49 80 52 58

**Permanences** : à la Manufacture des Tabacs,  
10 bis Boulevard Stalingrad, 44000 Nantes.

le lundi de 17h30 à 20h30

courriel : [mrappnantes@hotmail.com](mailto:mrappnantes@hotmail.com)

### St-NAZAIRE

**Point de rencontre chaque 2<sup>e</sup> lundi du mois à 20h**

Maison des associations (Agora),  
2 bis rue A. de Mun,  
44600 St-Nazaire

tél./fax/répondeur : 02 40 53 32 35

courriel : [mrap-saint-nazaire@orange.fr](mailto:mrap-saint-nazaire@orange.fr)

site web national : <http://www.mrap.fr>